



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 juin 2020 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 à huis clos, par voie de visioconférence et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-06-094

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil tenue à huis clos en visioconférence de ce 2 juin 2020 soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
- 0.3 Dérogation mineure 2020-01
- 0.4 Dérogation mineure 2020-02

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour mai 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour mai 2020 (568 à 570)
- 1.3 CHGA – Proposition publicitaire calendrier



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.4 CHGA – Contre-offre forfait clé en main
- 1.5 Adoption d'un taux d'intérêts temporaire pendant la crise entourant le COVID-19
- 1.6 Résolution d'appui – Loi sur les mines
- 1.7 Préposé à l'entretien ménager et à l'aménagement paysager
- 1.8 Augmentation salariale 2020
- 1.9 Achat d'une tablette
- 1.10 Communiqué aux citoyens villégiateurs et visiteurs

200 Sécurité publique

- 2.1 Demande du SSI – Pratiques mensuelles et visites pour avertisseurs de fumé
- 2.2 Plans et devis pour bâtiment de sécurité civile

300 Transport

- 3.1 Réponse du MTQ pour chemin Blue Sea et prolongement de trottoirs
- 3.2 Demande d'aide financière – Programme PPA-CE
- 3.3 Offre Carrière Tremblay et fils – Fourniture de gravier

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Écocentre et branches – Politique interne

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Demande Nouveaux horizons
- 5.2 École du Cœur-de-la-Gatineau – Demande d'aide financière bourses des finissants du secondaire
- 5.3 Busy Fingers – Appel à tous pour don de laine à tricoter

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Réouverture progressive des endroits publics
- 7.2 Bibliothèque municipal – Communication avec CSHBO prévision 2021 locaux
- 7.3 Camp de jour 2020

800 Correspondance

- 8.1 Rapport du maire - Reporté à une séance ultérieure
- 8.2 Rapport annuel 2019 – MRCVG
- 8.3 Conseil en bref mai 2020 – MRCVG
- 8.4 Centre Gino Odjick – Communication aux partenaires
- 8.5 MTQ – Présentation de la programmation 2020-2022

900 Varia



1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2020-06-095

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 juin 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec l'ajouts suivant :

7.4 100^{ième} anniversaire de la municipalité

ADOPTÉE

2020-06-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 MAI 2020

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-06-097

DÉROGATION MINEURE NO 2020-01

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 15 chemin Belcourt, numéro de matricule 3818-43-9327 situé dans la zone V 117, numéro de lot 4 990 188 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été démoli à l'été 2018 suite à un incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le plan accompagnant la demande de dérogation préparé par Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre en date du 17 mars 2020 sous sa minute 9465, démontrant l'implantation projeté d'une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les plans de construction et que la superficie du bâtiment principal est de 328,88 mètres carrés et un garage de 163,51 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est de 3 878,7 mètres carrés;



- CONSIDÉRANT QUE le garage ne fait pas parti de la superficie du bâtiment principal selon le règlement de zonage no. 93-03-15 (B) qui stipule que la superficie au sol d'un bâtiment est la superficie extérieure maximum de la projection horizontale du bâtiment sur le sol, y compris les porches, les vérandas couvertes, les baies vitrées, les puits d'aération et d'éclairage, mais non compris les terrasses, marches, corniches, balcons, escaliers de secours, escaliers extérieurs, rampes extérieures, plates-formes de chargement à ciel ouvert, les cours intérieures et extérieures;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la construction du bâtiment principal à 5,65 mètres de la ligne latérale située à l'ouest au lieu de 6 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B), distance qui ne peut être respecté à cause de l'implantation d'une nouvelle installation septique à l'est de la construction projetée;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la construction du bâtiment principal d'une superficie de 328,88 mètres carrés, soit 8,47% d'emprise au sol au lieu de 8%, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté respecte la marge riveraine, la marge avant et une des marges latérales prévues à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);
- CONSIDÉRANT QU' une nouvelle installation septique de type Enviro Septic avec un élément épurateur devra être installée à l'est du bâtiment principal pour desservir 6 chambres à coucher ;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont la volonté d'avoir trois chambres à coucher à l'étage, vue sur le lac, dont une pour les propriétaires et une pour chacun de ses enfants d'âge adulte;
- CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur est aussi propriétaire avec sa femme, de la propriété voisine à l'ouest, de laquelle il se rapprochera à 5,65m;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a émis la recommandation de refuser la demande dans son ensemble lors de la rencontre du 6 avril 2020, tenue par visioconférence;
- CONSIDÉRANT la particularité du projet et son caractère exceptionnel surtout en considérant l'ampleur du projet et sa signification pour la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Gérard Lacaille et résolu unanimement :
- QUE le conseil municipal accepte la construction du bâtiment principal à 5,65 mètres de la ligne latérale au lieu de 6 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE le conseil municipal accepte la construction du bâtiment principal d'une superficie de 328,88 mètres carré, soit 8.47% d'emprise au sol au lieu de 8%, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);
- QU' aucune fenêtre ne pourra être installée sur la façade ouest du garage projeté en raison de son rapprochement et sa proximité de la propriété voisine à l'ouest, ayant l'adresse 13, chemin Belcourt;
- QUE le demandeur doit être conscient qu'aucun agrandissement futur du bâtiment principal ne pourra lui être permis.

ADOPTÉE

2020-06-098

DÉROGATION MINEURE NO 2020-02

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part de la propriétaire du terrain situé au 44 chemin de la Belle-Plage, numéro de matricule 3817-89-7805, situé dans la zone V 119, numéro de lot 4 990 206 du cadastre du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la nouvelle propriétaire a acheté la propriété le 29 novembre 2019;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le certificat de localisation préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre en date du 12 septembre 2019 sous sa minute 6617;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un courriel des nouveaux propriétaires qui s'informent à savoir s'il serait possible de construire une nouvelle remise et un abri d'auto;
- CONSIDÉRANT QUE le garage existant est à 10,58 mètres de la ligne avant et qu'il y a eu une dérogation mineure en 2006, autorisant qu'un garage soit à 10,58 mètres pour la marge de recul avant;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons un doute à savoir si le garage actuel est le même garage que celui qui avait été construit en 1989, car il y a eu un permis en 2009 pour la construction d'un garage au même endroit. Nous croyons que c'est peut-être une reconstruction du garage qui avait obtenu une dérogation mineure en 2006;
- CONSIDÉRANT QUE le garage a été agrandi avec un permis en 2009;
- CONSIDÉRANT QU' il y a un permis au dossier pour construire un gazebo et que celui-ci a une superficie de 13,7 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QU' on arrive à une superficie de 193,51 mètres carré de bâtiments accessoires soit 5.5% d'occupation au sol au lieu de 5%;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est de 3 538.3 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la superficie d'occupation des bâtiments accessoires à 5.5% au lieu de 5%, tel que prévu à l'article 8.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);



- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la distance du garage existant à 10,58 mètres de la ligne avant au lieu de 12 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);
- CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accepter les demandes suite à l'analyse du dossier ;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Paul Dénommé et résolu unanimement :
- QUE le Conseil municipal accepte de régulariser la superficie d'occupation des bâtiments accessoires à 5.5% au lieu de 5%, tel que prévu à l'article 8.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);
- QUE le Conseil municipal accepte de régulariser la distance du garage existant à 10,58 mètres de la ligne avant au lieu de 12 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B).

ADOPTÉE

2020-06-099

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MAI 2020

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

- QUE les salaires nets versés pour les périodes 19 à 22 de mai 2020 et qui totalisent un montant de 26 602,14\$ soient acceptés;
- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 814,91\$ pour les salaires versés en mai 2020 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 045,58\$ pour le mois de mai 2020 soient acceptées;
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 110,47\$ pour le mois de mai 2020 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-06-100

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

- QUE les déboursés de mai 2020 qui totalisent un montant de 123 432,19\$ sur le journal des déboursés nos 568 à 570 soient acceptés.

ADOPTÉE

2020-06-101

CHGA PROPOSITION PUBLICITAIRE CALENDRIER CONCOURS

- CONSIDÉRANT QUE CHGA-FM s'affaire actuellement à l'élaboration du calendrier 2021;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à se procurer une page au coût de 445\$ plus les taxes qui se détaillent comme suit :

- . une photo de la municipalité pour un mois
- . une note au bas de la photo indiquant le nom de la municipalité et l'endroit du cliché
- . la promotion de la municipalité pour toute la durée du mois avec 2 occasions de 30 secondes par jour sur les ondes;

CONSIDÉRANT QUE 5000 calendriers seront imprimés pour 2021 et qu'au total il y aura 20 000\$ de prix à gagner selon la formule habituelle avec plusieurs tirages en février;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de CHGA-FM en ce qui a trait au calendrier 2021 telle que décrite au préambule, et ce, au coût de 445\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

Note : CHGA – forfait clé en main pour faire la promotion d'initiatives bénévoles pendant la pandémie entourant la COVID-19 – Préparer un message à diffuser remerciant les personnes qui se sont rendues disponibles pour aider les personnes plus vulnérables lors de la pandémie entourant la COVID-19

2020-06-102

ADOPTION D'UN TAUX TEMPORAIRE PENDANT LA CRISE ENTOURANT LE COVID-19

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution 2020-04-074, le conseil venait lever les intérêts pour toute somme dues pour le non-paiement des coupons 2020 à échéance compte tenu de la situation actuelle du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil proposait de réévaluer la situation en fonction de l'évolution de la crise entourant la COVID 19, lors de la séance du 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT la reprise graduelle dans la majorité des secteurs d'activités économiques;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil rétablisse le taux d'intérêt applicable aux sommes dues, soit 20%, et ce, effectif au 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE

2020-06-103

RÉSOLUTION D'APPUI – LOI SUR LES MINES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est responsable de la gestion du sable et du gravier sur son territoire en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état intervenue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT la résolution 2019-R-AG035 confirmant le renouvellement de ladite entente;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, la MRC a comme responsabilité d'autoriser le renouvellement des baux non exclusif (BNE), qui permettent le prélèvement de substances minérales;
- CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement des BNE sont énumérées dans la Loi sur les mines;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doivent, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, se constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- CONSIDÉRANT QUE ce fond réservé est constitué des redevances perçues par la municipalité aux exploitants de ces carrières ou sablières;
- CONSIDÉRANT QUE le paiement des redevances n'est pas une condition au renouvellement du BNE;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'arrimer les différentes lois et règlements afin de gérer avec efficacité le territoire;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement et de développement de la MRCVG lors de sa rencontre du 5 mai 2020;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, de présenter une demande de modification législative à l'Assemblée nationale afin que la Loi sur les mines soit modifiée pour y intégrer le paiement de droits aux municipalités pour le transport de sable et gravier comme condition de renouvellement d'un bail non exclusif.
- QU' une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vallée-de-la-Gatineau en guise d'appui.

ADOPTÉE

2020-06- 104

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER ET À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi pour l'entretien ménager s'est terminée le 26 mai 2020 à 16h;
- CONSIDÉRANT la résolution 2020-05-087 qui autorisait la direction générale à négocier une entente de partage avec la Ville de Gracefield quant au poste de préposé à l'aménagement paysager;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi pour l'aménagement paysager n'a pas été publié compte tenu des formalités distinctes entre la Ville de Gracefield et la municipalité de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QU' habituellement, l'employé à l'aménagement paysager débutait à la mi-mai;
- CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour l'entretien ménager, une candidate a été retenue;
- CONSIDÉRANT QUE les activités d'aménagement paysager doivent débuter le plus tôt possible et que la personne retenue pour l'entretien ménager est aussi intéressée pour le paysagement;
- CONSIDÉRANT QUE les deux postes jumelés offrent à l'employée une semaine normale d'heures et est plus intéressant pour toute personne, compte tenu que l'aménagement paysager est un poste saisonnier;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE les postes de préposé à l'entretien ménager et à l'aménagement paysager soient offerts à madame Raphaëlle Vallée Gauthier et que la date du début soit le 1^{er} juin 2020;
- QUE le taux horaire soit celui en vigueur selon l'échelle salariale.

ADOPTÉE

2020-06-105

AUGMENTATION SALARIALE 2020 ET INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

- CONSIDÉRANT QUE les employés ont été évalués pour l'année 2019;
- CONSIDÉRANT QUE l'indice du prix à la consommation (IPC) applicable se situe à 2%;
- CONSIDÉRANT QUE si l'employé obtient une cote globale supérieure à 3 lors de son évaluation, l'augmentation est bonifiée de 1%;
- CONSIDÉRANT QUE certains employés ont un contrat qui inclus les modalités relatives aux augmentations salariales annuelles de 2,5% sans égard à l'IPC et qu'advenant une cote globale supérieure à 3, ils sont aussi admissibles à la bonification de 1%;
- CONSIDÉRANT le congé de maternité de l'employée 61-0007 pour une période d'un an, soit jusqu'en mai 2021;
- CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de nommer un inspecteur en bâtiment et environnement par intérim;
- CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-0004 accepte de combler ce poste en plus de celui qu'il détient actuellement;
- CONSIDÉRANT QU' une deuxième fonction peut occasionner du temps supplémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-0004 travaille présentement 37.5 heures par semaine;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :



- QUE ce Conseil attribue une augmentation de 2%, en fonction de l'indice du prix à la consommation, ou de 2,5% selon la catégorie d'emploi et de majorer de 1% les salaires des employés qui ont reçu une cote globale supérieure à 3 sur le mérite selon l'appréciation du rendement, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020;
- QUE l'employé 61-0004 soit nommé, en plus de ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier, inspecteur en bâtiment et environnement par intérim pour toute la durée du congé de maternité de l'employée 61-0007;
- QUE l'employé 61-0004 soit autorisé à faire l'application de tous les règlements applicables par la municipalité, à émettre des constats d'infraction et à signer toute documentation relative à l'émission des permis et certificats, ou toutes autres tâches, normalement sous la responsabilité de l'inspecteur en bâtiment et environnement;
- QUE les heures additionnelles de l'employé 61-0004, au-delà de ses 37.5 heures régulières, lui soient rémunérées à temps et demi, et ce, jusqu'au 25 septembre 2020 et peuvent être monnayables ou reprises en temps.

ADOPTÉE

2020-06-106

ACHAT D'UNE TABLETTE POUR RENCONTRER LES CITOYENS EN PÉRIODE DE COVID ET LES INSPECTIONS

- CONSIDÉRANT la situation actuelle de la pandémie qui limite les entrées à l'intérieur du bureau municipal, surtout en ce qui a trait aux demandes de permis;
- CONSIDÉRANT QU' au niveau des inspections, les équipements actuels ne suffisent pas à répondre à certaines demandes et exigences;
- CONSIDÉRANT QUE des informations ont été prises quant aux prix et avantages sur l'utilisation d'une tablette qui permettrait d'aller chez les contribuables en ayant toutes les informations intégrées dans cet outil informatique sans avoir à les chercher dans les ordinateurs au bureau municipal;
- CONSIDÉRANT QUE cet outil informatique représente un complément au matériel que nous utilisons présentement et permet de répondre aux questions des clients instantanément lorsque nous ne sommes pas à proximité du bureau ou sur la route;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise l'achat d'une tablette pour les besoins de l'administration municipale, et ce, au montant de 1 350\$ plus les frais pour accessoire de protection adéquats et les taxes applicables.

ADOPTÉE



Note : On demande de diffuser une mise à jour par voie de communiqué aux citoyens villégiateurs et visiteurs de toute modification à ce jour concernant les nouvelles permissions sur notre territoire en ce qui a trait à la reprise des activités graduelle en lien avec la situation de la COVID-19

2020-06-107

DEMANDE DU SSI – PRATIQUES MENSUELLES ET VISITES POUR AVERTISSEURS DE FUMÉE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a fait une demande afin de reprendre les pratiques mensuelles des pompiers pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE pour les pratiques, celles-ci se dérouleront à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu aussi de recommencer les visites des résidences qui font partie du schéma avec les recommandations du Ministère de la Sécurité publique pour limiter les risques aux pompiers en suivant les bonnes pratiques pour mettre en place des méthodes de travail adaptées à la réalité;

CONSIDÉRANT QU' en vue de la réalisation des vérifications des avertisseurs de fumée, prévu au schéma de couverture de risques et dans le respect des mesures sanitaires de la santé publique, le Ministère de la Santé publique a remis aux municipalités des exemples de bonne pratique pour mettre en place des méthodes de travail adaptées à la réalité de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce document a été déposé à l'attention des membres du conseil municipal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le service incendie soit autorisé à reprendre les réunions mensuelles, les pratiques qui se dérouleront à l'extérieur ainsi que les visites de vérification des avertisseurs de fumée prévues au schéma de couverture de risques, et ce, dans le respect des directives émises par la direction de la santé publique en lien avec la situation de la COVID-19.

ADOPTÉE

Note : Dépôt des plans et devis pour la construction du garage de sécurité civile préparé par Robert Ledoux Architecte. La prochaine étape : appels d'offre pour le service de génie mécanique et électrique.

Note : Prolongement des trottoirs sur le chemin Blue Sea Nord – Considéré comme un équipement municipal et possibilité d'une entente avec le MTQ pour le partage des coûts.



2020-06-108

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PPA-CE

- CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale, volet Projets Particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour l'exercice financier 2020-2021;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux destinés à améliorer la sécurité des usagers de la route en y ajoutant des glissières de sécurité à divers endroits sur le chemin du Lac-Long;
- CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est estimé 25 000.00\$ avant taxes;
- CONSIDÉRANT QUE nous acheminerons, par courriel, la programmation prévue à la Direction des aides aux municipalités;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE pour un montant de 25 000\$ au député de la circonscription de Gatineau, M. Robert Bussière, qui par la suite soumettra ses recommandations au MTQ;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet;

ADOPTÉE

-
- Note : Offre de Carrière Clément Tremblay & fils pour de la fourniture de gravier. Accuse réception, cependant aucuns travaux majeurs de rechargement ne sont prévus cette année.
- Note : Écocentre et branches – Politique interne – On demande à ce que l'accès à l'écocentre pour y déposer des feuilles et branches ne soit pas autorisé pour des activités commerciales, mais seulement pour les besoins de nos résidents.
-

2020-06-109

DEMANDE DE NOUVEAUX HORIZONS

- CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions qui soutient les projets dirigés par et pour les aînés qui veulent exercer une influence positive dans les vies des autres et dans leurs collectivités;
- CONSIDÉRANT QU' une demande avait été faite pour l'installation d'une thermopompe dans la salle Gérald-Gauthier, afin d'offrir un endroit sécuritaire et climatisé en période de canicule pour les personnes âgées de la municipalité qui utilisent régulièrement la salle pour leurs activités sociales et culturelles;



CONSIDÉRANT QUE la salle Gérald-Gauthier est utilisée en cas de sinistre majeur comme site d'hébergement d'urgence pour les victimes de catastrophes et qu'un des aléas probable et susceptible d'affliger notre population plus âgée est une canicule prolongée, renforçant l'argument pour le besoin d'une climatisation adéquate dans ces locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a obtenu une aide financière de 5 600\$ pour l'installation d'une thermopompe dans la salle Gérald-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu des soumissions de 3 différents fournisseurs et installateurs de thermopompe, à savoir :

1- Climatisation Maniwaki

Lennox 24 000BTU (-20) garantie 12 ans : 5 408.35\$

Ou Elios 24 000BTU (-20) garanti 10 ans : 3 912.55\$

Matériel et installation inclus

Branchement électrique en sus

Frais de déplacement 100\$

2- Pothier Lévesque

*Recommande 2 thermopompes de 24 000BTU

Moovair 24 000BTU (-20) garanti 10 ans : 2 595.80\$

Ou Fujitsu 24 000 BTU (-30) garanti 10 ans : 5 365.66\$

Protecteur de surtension(recommandé)

Matériel et installation inclus

Branchement électrique en sus

3- MT Ventillation

Trane 16 - 24 000BTU (-20) garanti 10 ans : 4 800,00\$

Ameristar 15 – 24 000BTU (-20) garanti 10 ans : 4 000,00\$

Matériel et installation inclus

Branchement électrique en sus

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récéité tout au long :

QUE ce Conseil accepte l'offre de Pothier Lévesque pour 2 thermopompes de MOOVAIR 24 000BTU tel que proposé dans le préambule.

ADOPTÉE

2020-06-110

ÉCOLE DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE BOURSES DES FINISSANTS DU SECONDAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Conseil de la municipalité de Blue Sea donne 100\$ à chacun des finissant de secondaire 5 de l'école Sacré Cœur de Gracefield, qui réside sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, 2 élèves provenant de la municipalité sont prévus de graduer du 5^{ième} secondaire, soient :



- 1- Katia Pétrin-Gagnon
- 2- Émile St-Jacques

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise des bourses de 100\$ pour chaque finissant provenant de la municipalité de Blue Sea;

ADOPTÉE

2020-06-111

BUSY FINGERS – APPEL À TOUS POUR DON DE LAINE À TRICOTER

CONSIDÉRANT l'organisme « Busy Fingers » qui tricote des couvertures, foulards, mitaines, tuques et des poupées dont ces articles sont par la suite distribués à des groupes de personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, cet organisme a remis à la municipalité de Blue Sea, une quantité phénoménale de tricots que nous avons ensuite distribuée à des personnes dans le besoin, à des personnes âgées et aux enfants de l'école Reine-Perreault dans le cadre du Noël des enfants;

CONSIDÉRANT QU' il serait important de remercier l'organisme en publicisant un appel afin de leur ramasser de la laine pour que « Busy Fingers » puisse continuer à œuvrer auprès des démunis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil publie sur ses réseaux sociaux un appel afin d'obtenir des dons de laine qui seront remis à l'organisme;

QUE la municipalité remette aussi un don de 100\$ en laine neuve à Busy Fingers afin de les remercier encourager dans leur continuité.

ADOPTÉE

Note : Communiqué de la ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, autorisent dès le 30 mai 2020, l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures et les modules de jeux des parcs sont les jeux d'eau, et ce, pour toute la période estivale dans toutes les régions du Québec.

2020-06-112

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – COMMUNICATION AVEC CSHBO PRÉVISION 2020 POUR LOCAUX

CONSIDÉRANT le succès du volet pédagogique alternatif à l'école Reine-Perreault;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque scolaire occupe un local d'environ 54 mètres carrés dans l'école Reine-Perreault;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la confirmation de la direction, que le local utilisé pour la bibliothèque sera repris, par la Commission scolaire, pour la création d'une classe supplémentaire en septembre;



- CONSIDÉRANT la situation entourant la COVID-19 et le fait que les bibliothèques demeurent fermées au public;
- CONSIDÉRANT l'impossibilité de rouvrir progressivement la bibliothèque avant le 1^{er} juillet 2020, à cause du fait que le local est aussi un corridor utilisé par les élèves et le personnel de l'école et que la municipalité ne peut pas garantir la sécurité des lieux pour les usagers de la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire est en arrêt forcé, en raison de la pandémie et qu'elle est rémunérée par la municipalité;
- CONSIDÉRANT les coûts importants associés à la mise en place des mesures de protection en lien avec la pandémie, et ce, pour une période limitée, surtout que le local ne sera plus disponible à partir du mois d'août, pour la préparation de la classe nécessaire en septembre;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la direction générale d'informer la bibliothécaire de sa mise à pied en fonction des arguments décrits dans le préambule, avec un préavis de 1 semaine;
- QUE le Conseil demande à la direction générale de contacter le Réseau Biblio de l'Outaouais pour les informer de la fermeture temporaire de la bibliothèque, le temps de trouver un local alternatif pour la réinstaller, surtout pour être en mesure de leur retourner l'inventaire de livres qui leur appartient;
- QUE la direction générale recherche de l'aide financière auprès de Réseau Biblio et le ministère de la Culture pour l'acquisition d'un local adapté aux besoins de la bibliothèque avec les ameublements nécessaires à la réouverture dans les nouveaux locaux.

ADOPTÉE

Note :	Rapport du maire – Reporté à une séance ultérieure
Note :	Rapport annuel 2019 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Note :	Conseil en bref de mai 2020 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Note :	Centre Gino Odjick – Communication aux partenaires
Note :	MTQ – Présentation de la programmation 2020-2022

2020-06-113
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

- QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 juin 2020 soit close à 20h25.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier